

CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973

N° préf 0281004967

N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 926C

Siège social : 1, Rue Salvator Allende 28300 – MAINVILLIERS



ASSEMBLEE GENERALE - SAISON 2020/2021

PROCES VERBAL

Le samedi 20 novembre 2021, au centre aquatique des vauroux – salle polyvalente de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 17h00 sur convocation de son comité directeur par invitation individuelle, par voie de presse, site internet et facebook.

L'assemblée générale est présidée par Mireille Baragoin, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille permet de constater que le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE

Mireille Baragoin, Présidente de l'association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Elle salue tout particulièrement la présence de :

- Monsieur Gauthier, Maire de Luce et Vice Président de Chartres métropole ;
- Monsieur Edmond, Adjoint aux sports de Lucé
- Monsieur Pouponnat, Adjoint à la communication de la ville de Lucé
- Monsieur Lefebure, Président du comité départemental de natation ;
- Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur ;
- Les membres de l'association;
- Les entraîneurs.

et présente les excuses des membres du conseil municipal de Mainvilliers, le conseil ayant été dissout.

2. RAPPORT MORAL

La Présidente fait lecture du rapport moral, et évoque notamment les problèmes de fonctionnement rencontrés au cours de cette année dus à la pandémie

Depuis sa naissance en 1973, le cnvauroux s'est trouvé perturbé pour la 3^{ème} fois dans son histoire.

Cette seconde année aura été une année difficile et imprévisible.

Comme j'ai pu l'indiquer l'an passé et je vais me répéter, la pérennité de ce club est entre vos mains. Année après année, les anciens nous quittent mais les nouveaux se font rares.

J'espère que notre rencontre inspirera des idées et des discussions sur la façon dont vous pouvez faire vivre votre club.

Oublions vite cette dernière saison et projetons-nous sur l'avenir qui, à ce jour semble être plus prometteuse.

Rapport moral approuvé

3. RAPPORT D'ACTIVITES

- Ses moyens ; cotisation des adhérents, subvention des villes de Lucé et Mainvilliers, une subvention à la licence du Conseil Départemental, (5 € pour les moins de 18 ans), et la subvention du comité régional de natation au titre des clubs labellisés ainsi que des subventions pour les opérations 'j'apprends à nager » et la mise en place d'un groupe adultes « sport santé »
- Ses sections,

SECTIONS	ADRIEN	PARTICULARITES
SAUV'nage	X	Aide de 2 stagiaires
PASS'port de l'eau	X	
PASS'compétition		
Section sportive	X	2 niveaux
Section adultes	x	3 niveaux

Une satisfaction eu égard à la saison passée, nous sommes passés de 72 à 94 licences qui se répartissent :

FEMMES		HOMMES	
0/6 ans	2	0/6 ans	1
7/10	8	7/10	12
11/15	20	11/15	13
16/24	5	16/24	4
+25	19	+25	10

• Ses activités, à l'arrêt pour cette saison suite à la fermeture des piscines. Reprise des entraînements en juin et juillet.

- Ses objectifs :

- ✓ Poursuivre l'encadrement de la formation BF et BNSSA ;
- ✓ Etoffé son groupe « sport santé » ;
- ✓ Réorganiser son école de natation ;
- ✓ Elever le niveau des résultats sportifs vers un niveau régional.

4. RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Eric Visage, Trésorier fait lecture des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 où il explique les ressources associatives, les charges de fonctionnement et la synthèse.

Ce dernier après avoir détaillé l'ensemble des dépenses et recettes précise, que le résultat de 9106€ est dû à la fermeture de la piscine suite à la reprise de la pandémie. En effet, le club n'a pas engagé de dépense pendant 6 mois (location des lignes d'eau, frais d'encadrement, frais de déplacement pour les compétitions).

Il propose de reporter les excédents sur les fonds associatifs.

Il a été décidé de maintenir le montant des cotisations pour la saison 2021/2022, et les anciens nageurs ont bénéficié d'un avoir sur le montant de leur inscription.

Des dépenses vont se reportées sur la saison 2021/2022, avec notamment une offre d'entraînements étendue, et la fourniture d'une tenue aux couleurs du Club à l'ensemble des nageurs.

La présidente indique que suite à la réunion organisée par Chartres métropole, les subventions ne seraient plus versées par les communes mais par Chartres Métropole.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lecture est faite du procès-verbal des commissaires aux comptes, Madame et Monsieur Robert,, faisant apparaître les produits d'exploitation pour un montant de 27 358.13€, les produits financiers pour 68.38€ et les charges d'exploitation pour 18 320.37€ ce qui laisse apparaître un résultat positif de 9 106.14€. Les comptes sont bien tenus, ils ont constaté que les comptes étaient sincères, datés du 09/11/2019.

6. DECHARGE DU TRESORIER

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, celui des commissaires aux comptes donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2018/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité

7. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame et Monsieur Robert sont reconduits dans leur fonction.

8. BUDGET PREVISIONNEL

Le trésorier présente le budget prévisionnel pour la saison 2021/2022. Comme précisé supra, les dépenses sont en hausse, extension des cours, mise en place d'un entraînement PPG, achat de tenue pour les nageurs.

Résolution adoptée à l'unanimité

8. QUESTIONS - ALLOCUTIONS

Compte tenu du transfert du centre aquatique du syndicat intercommunal dissout, vers la collectivité qui est CHARTRES METROPOLE, de nombreux échanges ont eu lieu entre les personnes présentes :

- Intervention de **Monsieur le maire de Lucé**, qui précise son attachement personnel à ce site. Ayant accepté la présidence du Syndicat gérant le site, il a été constaté de nombreuses malfaçons et des questions quant à la bonne gestion du complexe aquatique reste en suspens. Un référé est en cours, avec désignation d'experts indépendants pour établir un bilan et demander aux responsables de prendre en charge les travaux de réfection sur un site âgé seulement de 5 ans, (le problème étant que l'assureur est insolvable) ;
- Il précise que le centre de Vauroux est une offre complémentaire aux bassins situés à l'Odysée, et que l'agglomération forte de 66 communes en a besoin notamment pour accueillir l'ensemble des

scolaires de ce site. Il est envisagé de l'étendre par la construction de 2 bassins de 25 M, pour un coût estimé de 10 M d'euros ;

- De plus l'espace vert du parc sera valorisé, avec l'aménagement de nouvelles aires de jeux, aucune construction n'est prévue dans ce parc.

- **Monsieur Jérôme Pouponnat**, demande si nous mettons en place des opérations de communication et avons recours à des sponsors.

Le club s'appuie sur son site internet, se fait connaître pendant les forums associatifs et par la presse locale. Il est également précisé que d'une part aucun affichage de sponsor ne peut-être positionné autour du bassin (cf prestataire) et que la natation n'est pas un sport qui capte les sponsors, manque de visibilité par rapport au grand public ;

- Les échanges reprennent autour des nouveaux bassins, Il est précisé que les utilisateurs (clubs, associations) seront écoutés pour les besoins ;
- **Monsieur Lefebure**, indique que l'Agence Nationale du Sport doit être partie prenante sur ce projet, et qu'elle peut apporter son expertise ;

- Monsieur **Pascal Edmond** adjoint aux sports à la ville de Lucé :

constate la bonne gestion du club, le retour des adhérents, malgré la crise sanitaire, et précise malheureusement le manque de bénévoles, et d'investissement des parents et malheureusement pas qu'au cnv ;

- Monsieur **le Maire de Lucé** insiste sur la nécessité du sport pour tous, et plus précisément sur l'enjeu sécuritaire pour les enfants d'apprendre à nager ;

La mairie de Lucé a tenu à maintenir le niveau de subvention, malgré une année spéciale pour donner au club les moyens de rebondir ;

- A la question d'un adhérent sur l'éventualité de l'ouverture d'un centre aéré au sein du parc des Vauroux, cette information a été démentie, et la pérennité du site assurée ;

- Le maire déplore le manque d'intérêt des parents, et valide l'idée de demander à ces derniers de décharger la responsabilité du club, lorsqu'ils laissent leurs enfants sans surveillance au niveau du parking. Il précise également que ce fait est général au niveau de chaque association, et que cela le déçoit beaucoup, Lucé et Mainvilliers étant historiquement des villes où le tissu associatif était important ;

- Monsieur le maire félicite le bilan positif du CNV et l'engagement des volontaires, il réitère son soutien au club, et précise qu'il y a la place pour 2 clubs de natation sur l'agglomération chartraine ;

- A la demande de l'entraîneur Adrien Pons, la mairie de Lucé pourrait éventuellement soutenir des sessions JAN à l'été 2022. Ce point sera à discuter avec le prestataire à partir de janvier 2022.

M Lefebure, président du COMITE 28

Remercie le club pour son invitation. Il précise que la FFN a apporté quelques modifications, l'année sportive initialement calée sur l'année scolaire, sera désormais établie en année civile. Donc l'année sportive 2021 s'arrêtera le 31/12/2021. De ce fait l'assemblée générale du comité 28 aura lieu le 14 janvier 2022 en lieu et place d'octobre 2021 ;

Il précise qu'il y a un manque de juge arbitre (4 actuellement en Eure et Loir) les formations ont lieu au niveau du département pour les premiers niveaux. ;

Est abordé la problématique de l'encadrement, il tient à préciser que le CNV s'emploie à former des jeunes ;

Le brevet fédéral de niveau 1 se déroulera à présent au niveau des départements, et non plus au niveau régional, et le coût passera de 600 € à 100 € ;

Le brevet fédéral de niveau 2 sera toujours du ressort de la région, une aide du département est mise en place par le comité 28 ;

Ces 2 diplômes bien que qualifiant ne permettent que d'être encadrant bénévole ; mais allège la formation et le coût du Brevet professionnel (6 500 €) qui lui est exigé pour devenir salarié ;

Le Pass port de 50 € mis en place par l'état a bénéficié à 14 nageurs du club, les demandes de remboursement sont déposées mais la mise à disposition des fonds n'est pas encore effective ;

Le président du comité 28 note la progression en terme de licences et avec 138 licenciés pour la nouvelle saison se classe 2^{ème} Club du département ;

Il est également précisé que l'année 2023 fêtera les 50 ans du CNV.

9. ELECTIONS

Compte tenu de 3 postes vacants Mme Baragoin, fait appel à de nouvelles bonnes volontés pour aider le club à avancer.

2 personnes ont répondu favorablement :

GUIGNIER FLORENCE (maman de Mazure Paul) – groupe jeunes

Et MARCEAU SOLINE (groupe adultes)

N'ayant pas d'objection le vote et la proposition ont lieu à main levée.

Aucune observation, validée

Plus aucune question, nous procédons à la remise d'une récompense exceptionnelle :

GUY VILLEDIEU pour 40 ans de vie associative (dirigeants, officiel) au sein du cnvauroux, récompense remise par Monsieur le Maire de Lucé.

La séance de l'AG est levée à 19h15. Pour des raisons de pandémie, il n'y a pas eu de pot de l'amitié. Ainsi que de récompenses aux nageurs.

A Mainvilliers le 22 sept 2021

La Secrétaire,

Signé SANDRINE BONGIONVANNI

La Présidente,

signé MIREILLE BARAGOIN